

Prêt nomade : Mode d'emploi

1. Recherchez un document dans [Supernova](#)
2. Cliquez sur le bouton [Réservez ou prêt nomade](#), disponible dans la liste de résultats pour chaque document imprimé.

4. [Biologie cellulaire \[Texte imprimé\] / Y. Bassaglia.](#)

By Bassaglia, Yann Paris : Maloine, 2013, cop. 2013. 1 vol. (X-218 p.) ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul. ; 24 cm. Language: French. Base de données: Catalogue Rennes 1



[Réservez ou prêt nomade](#)

Bibliothèque	Cote du livre	Localisation actuelle	Date de retour
B.U. Santé	QU 300 BAS	Salle 1	
D.U. Santé	QU 300 DAS	Salle 1	
B.U. Sciences et Philosophie	571 6 BAS BIC 2013	Prêté	2016-01-25T00:00:00+01:00

Le bouton [Réservez ou prêt nomade](#) est également disponible sur la notice détaillée du document.



[Réservez ou prêt nomade](#)

← Liste de résultats | Affiner la recherche | 4 sur 54,652 ▶

[Biologie cellulaire \[Texte imprimé\] / Y. Bassaglia.](#)

Langue: French

Auteurs: Bassaglia, Yann, Auteur

Informations sur la publication: Paris : Maloine, 2013, cop. 2013.

3. Cliquez de nouveau sur le bouton [Réservez ou prêt nomade](#) dans le nouvel affichage

Détails du document

Panier

[Réservez ou prêt nomade](#)

Documents ayant le même auteur

Documents ayant le même sujet

Documents ayant une cote similaire

Information sur les documents

Titre:
Biologie cellulaire [Texte imprimé]

Auteur:
Bassaglia, Yann.

Éditeur:
Maloine,

Date de pub.:
2013, cop. 2013.

4. Connectez-vous à votre compte lecteur pour finaliser la demande en utilisant votre Sésame

Demande de réservation

Titre: [Biologie cellulaire \[Texte imprimé\] / Y. Bassaglia.](#)
Auteur: Bassaglia, Yann.

Identifiant:

Mot de passe:

[Demande de réservation](#)

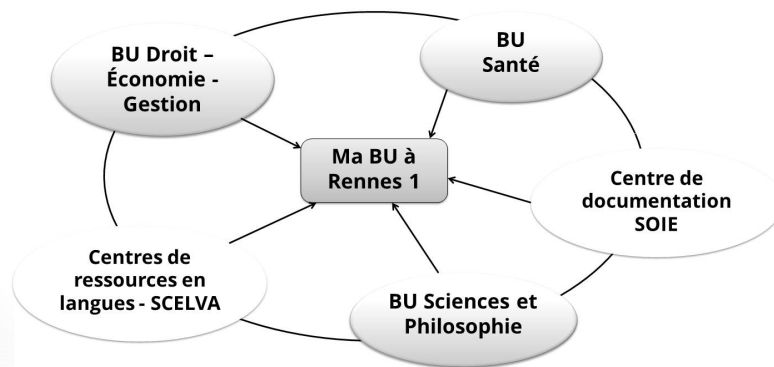
[Annuler](#)

Votre demande de prêt nomade est enregistrée.

5. Vous recevez un e-mail lors que votre prêt nomade est disponible à l'accueil de votre bibliothèque de rattachement. Vous avez 5 jours pour le récupérer.
6. Le retour aussi est nomade : vous pouvez rendre le document emprunté dans n'importe laquelle des 3 BU.

Foire aux questions

Quelles sont les bibliothèques concernées par le prêt nomade ?



Le prêt nomade concerne les documents de :

- la [BU Droit-Économie-Gestion](#),
- la [BU Santé](#)
- la [BU Sciences et Philosophie](#)
- les [centres de ressources en langues du SCELVA](#)
- le centre de documentation du [SOIE](#)

Il ne fonctionne pas avec les autres bibliothèques de Rennes 1, ni avec celles de l'université Rennes 2 ou de l'INSA par exemple.

Quelle est ma « bibliothèque de rattachement » ?

Votre bibliothèque de rattachement est l'une des 3 BU de Rennes 1.

Étudiants, enseignants-chercheurs, personnel de Rennes 1 : votre bibliothèque de rattachement est celle qui correspond à la discipline que vous étudiez. Par exemple, la BU santé pour un étudiant en pharmacie. Votre bibliothèque de rattachement ne peut pas être modifiée.

Lecteur extérieur inscrit à la bibliothèque : votre bibliothèque de rattachement est celle où vous avez réalisé votre première inscription. Vous pouvez demander à changer de bibliothèque de rattachement.

Le prêt nomade fonctionne-t-il pour les documents déjà empruntés par un autre lecteur ?

Le prêt nomade permet de faire venir les documents disponibles dans une bibliothèque du réseau, à l'exception de votre bibliothèque de rattachement.

Pour obtenir un document déjà emprunté, vous pouvez faire une réservation : le document vous est réservé dès que le lecteur précédent le ramène à la BU. Ce service fonctionne aussi pour un document présent uniquement dans votre bibliothèque de rattachement.

Astuce : un seul bouton [Réservation ou prêt nomade](#) vous permet d'accéder aux 2 services, réservation et prêt nomade, afin de simplifier votre démarche.

J'ai obtenu un message d'erreur

Dans tous les cas où votre demande de prêt nomade ne peut pas aboutir ou être transformée en demande de réservation, par exemple s'il reste des exemplaires disponibles dans votre BU, le message d'erreur suivant s'affiche :

La réservation est impossible : des exemplaires sont disponibles.

OK

Dans la majorité des cas d'erreur, le document qui vous intéresse se trouve en fait en rayon dans votre bibliothèque de rattachement. Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous aider à le retrouver.

Comment faire pour accélérer les délais ?



Du lundi au vendredi, les documents demandés en prêt nomade sont prélevés entre 8 h et 12 h, puis acheminés l'après-midi par coursier dans les différentes bibliothèques.

Ils peuvent être disponibles dès la fin d'après-midi à l'accueil de votre bibliothèque de rattachement, toutefois l'envoi automatique d'e-mail notifiant l'arrivée du document a lieu après la fermeture des BU.

C'est pourquoi nous affichons un délai de 36 h en moyenne, sous réserve que le document demandé soit bien présent sur les rayons.

Exemple : un document demandé à 16 h le lundi 20 sera prélevé le lendemain, mardi 21, entre 8 h et 12 h. Vous recevrez l'e-mail de notification le mardi soir, pour récupération du document le mercredi 22 dès l'ouverture.

Astuce : pour les demandes urgentes, n'attendez pas de recevoir l'e-mail de notification. Contactez votre bibliothèque le lendemain de votre demande, en fin d'après-midi, pour savoir si le document est arrivé.

A noter : vu le circuit du coursier, les demandes de prêt nomade émanant de la BU Santé pour des documents de la BU Sciences et Philosophie nécessitent un jour de traitement supplémentaire. Ce n'est pas le cas en sens inverse. Les demandes de documents du Scelva peuvent mettre jusqu'à 5 jours à aboutir.

Ma demande de prêt nomade met plus de 3 jours à aboutir, pourquoi ?

Entre le moment où vous réalisez votre demande de prêt nomade et le moment où nous allons prélever le document,

- un autre lecteur a pu le prendre en rayon pour le consulter sur place

Le document est temporairement indisponible : nous conservons votre demande et retournerons prélever le document le lendemain.

- un autre lecteur a pu l'emprunter

Le document n'est donc plus disponible : nous transformons automatiquement votre demande de prêt nomade en réservation, afin que vous puissiez récupérer le document au plus vite, dès qu'il est rendu par l'emprunteur précédent. Comme pour un prêt nomade, vous récupérez le document réservé à l'accueil de votre bibliothèque de rattachement.

- le document demandé vient d'un centre de ressources en langues du SCELVA

Les documents des centres de ressources en langues du SCELVA peut mettre jusqu'à 5 jours à arriver, même dans le cadre d'un acheminement normal.

Que se passe-t-il si mon document est indisponible dans ma BU mais disponible dans une autre BU de Rennes 1 ?

Dès que tous les exemplaires du document qui vous intéresse sont empruntés dans votre BU de rattachement, vous pouvez demander un prêt nomade sur ce document.

Par exemple, si tous les exemplaires de Biologie cellulaire de Yann Bassaglia sont empruntés en BU Sciences et Philosophie, un étudiant en biologie (bibliothèque de rattachement : BU Sciences et Philosophie) peut demander à recevoir en prêt nomade l'un des exemplaires disponibles en BU Santé.

Que se passe-t-il si mon document est indisponible dans toutes les BU ?

Dès que tous les exemplaires du document qui vous intéresse sont empruntés dans toutes les BU, vous pouvez demander une réservation sur ce document.

Astuce : un seul bouton [Réservation ou prêt nomade](#) vous permet d'accéder aux 2 services, réservation et prêt nomade, afin de simplifier votre démarche.

Peut-on faire un prêt nomade sur un DVD ?

Oui, presque tous les types de documents peuvent faire l'objet d'un prêt nomade : livres, thèses, mémoires, DVD, cartes, etc., à condition qu'ils soient empruntables.

A noter : les numéros de revues, les documents exclus du prêt, les codes (BU Droit-Économie-Gestion) et les livres de préparation aux ECN (BU Santé) ne peuvent pas faire l'objet d'un prêt nomade.

Peut-on faire un prêt nomade sur un livre conservé dans les magasins d'une bibliothèque ?

Oui, tous les documents empruntables peuvent faire l'objet d'un prêt nomade, quelle que soit leur localisation d'origine : salle de lecture, magasin, à l'exclusion des numéros de revues, des documents exclus du prêt, des codes (BU Droit-Économie-Gestion) et des livres de préparation aux ECN (BU Santé).

J'ai obtenu un document en prêt nomade, combien de temps puis-je l'emprunter ?

Le temps d'emprunt du document est le même que pour un prêt classique : 14 jours pour les étudiants en licence, 21 jours pour les étudiants en master, etc. En cas de doute, vous pouvez consulter votre [compte lecteur](#).

Dans quelle bibliothèque faut-il rendre le document ?

Le retour du document emprunté est lui aussi nomade : vous pouvez le rendre dans n'importe laquelle des 3 BU.

Astuce : il est toujours possible de rendre un document emprunté dans n'importe laquelle des 3 BU, même dans le cas d'un emprunt classique.